

## **POUR LES MEMBRES DE L'UIA**

### **Il est attendu des membres de l'UIA, en leur qualité d'adhérents, de :**

- soutenir la mission de l'UIA : « L'UIA, en tant qu'organisation mondiale et multiculturelle, favorise le développement professionnel et l'échange international d'informations et d'idées, promeut l'État de droit, défend l'indépendance et la liberté des avocats dans le monde et renforce l'amitié, la collégialité et le réseautage entre ses membres » ;
- respecter les statuts et règlements de l'UIA ;
- ne pas agir de manière préjudiciable aux intérêts de l'UIA ;
- ne pas présenter / ne pas prendre position au nom de l'UIA sur des questions d'intérêt public contre les positions de l'UIA ou sans approbation préalable ;
- maintenir les normes de conduite personnelle et professionnelle et de dignité, d'équité et d'intégrité les plus élevées ;
- respecter les lois, les règles, les règlements et les normes éthiques régissant leur profession dans leur(s) juridiction(s) ;
- être honnête et transparent dans leurs affiliations professionnelles et leurs qualifications ;
- respecter toutes les personnes indépendamment de leur culture, de leur sexe, leur âge, leur handicap, leur éducation, leur origine ethnique, leur langue, leur origine nationale, leurs convictions politiques, leur race, leur religion, leur orientation sexuelle, leur état civil ou familial ou leur statut socio-économique et ne discriminer personne.
- ne pas intimider ou harceler quiconque, par exemple, mais pas exclusivement, les salariés, les membres, les agents, les fournisseurs ou les tiers.

## **POUR LES OFFICIELS DE L'UIA**

### **Il est attendu des officiels de :**

- respecter le Code de Conduite des membres ;
- servir l'UIA avec loyauté et dans le respect de la confidentialité et de l'impartialité ;
- s'acquitter avec diligence des responsabilités de leur poste ;
- se préparer, participer et assister aux réunions de gouvernance pertinentes, conformément à leur rôle ;
- déclarer les conflits d'intérêts qui pourraient s'appliquer de manière générale à leur rôle au sein de l'UIA et / ou spécifiquement à des discussions / consultations ou décisions particulières ;
- ne pas mener d'activités à des fins personnelles au détriment de l'UIA ;
- ne pas offrir ni accepter de pots-de-vin ou d'avantages en lien avec l'UIA.